L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No. [illegible] rue de Chartres.
[illegible]
Vendredi [illegible] août [illegible]

La Séance.

On écrit de Versailles, le [illegible] juillet :

La séance d'avant-hier n'avait pas été bonne pour le gouvernement, celle d'hier a été plus fâcheuse encore. Elle était présidée par M. Benoist-d'Azy, qui est à M. Buffet comme M. Buffet lui-même est à M. Grévy, un remplaçant qui fait regretter le remplacé. [illegible]

[illegible]

Mais M. Beulé n'est pas au bout de ses peines. Il a reconnu aux députés le droit d'imprimer leurs discours, il leur a reconnu, *sub conditione*, le droit de les distribuer, mais l'affichage, il n'en a rien dit. Telle est l'observation que lui adresse M. Bertauld, avec une évidente allusion à la publicité récemment donnée à l'éloquence du duc de Broglie. C'est pour le coup que M. Beulé est malheureux! Faut-il répondre, au risque de commettre quelque nouveau pataquès? Faut-il se taire, au risque de paraître n'avoir rien à dire?

Trois fois, comme Achille, M. Beulé se lève de sa place, fait quelques pas vers la tribune, et trois fois un dieu secret le retient et le force à se rasseoir. L'embarras, la colère, la confusion se peignent tour à tour sur ce visage visiblement labouré depuis six semaines par les soucis de ce pouvoir, qui semblait si doux à recueillir au soir du 24 mai. Les collègues de M. de Beulé partagent son indécision, ils se sentent enveloppés dans le ridicule de la scène. Enfin, à la quatrième tentative, M. Beulé rassemble toute son énergie, il triomphe de son irrésolution, et il répond négativement à la demande de M. Bertauld. "Je suis fait pour ce métier comme pour dire la messe," se serait écrié, l'autre jour, le ministre de l'intérieur, en épanchant ses douleurs dans le sein d'un collègue. Je ne garantis pas le mot, cela va sans dire, mais avouez que s'il n'est pas vrai il est assez vraisemblable. Que diable aussi un secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts allait-il faire dans cette galère?

Tout cela, du reste, n'est qu'un premier incident. Il est suivi d'un second, toujours à propos du procès-verbal. On avait discuté, la veille, la loi du jury dans les colonies, et, à cette occasion, M. de Kerdrel avait fait de l'esprit révolutionnaire français une objection contre l'établissement de ce jury. Ces paroles de M. de Kerdrel semblaient supposer qu'il y avait eu des révolutions dans les colonies; de là grande et juste émotion parmi les députés de nos possessions lointaines. M. de Mahy s'attache à la tribune et achève son apologie malgré le président. M. de Kerdrel s'explique, mais en déplaçant les accusations, et en soulevant de nouveaux orages. M. la Serve se fait rappeler à l'ordre. Les demandes de parole pour des faits personnels, les rappels au règlement, les réclamations au sujet du procès-verbal qui restent à faire, tout cela se croise, se mêle, si bien que le président ne peut plus se faire entendre et prend le parti de mettre son chapeau. C'était aller un peu bien vite peut-être, et un président plus expérimenté s'en serait tiré plus habilement, mais c'est une demi-heure de suspension de la séance, et cela servira à ramener un peu de calme dans les esprits surexcités.

On rentre en séance, et M. Benoist-d'Azy annonce qu'on videra les réclamations suscitées par le procès-verbal avant de passer aux réclamations pour des faits personnels. M. de Choiseul revient donc à son tour à la séance de la veille et, de sa voix sonore, avec son audace et son opiniâtreté habituelles, en termes dont il ne cherche pas à adoucir le tour agressif, il se plaint que M. Buffet, en parlant de l'armée, ait oublié la part de mérite et de reconnaissance qui revient à M. Thiers. Je vous laisse à penser au milieu de quelles tempêtes M. de Choiseul a achevé sa réclamation. Il a fallu deux épreuves par assis et levé pour savoir si la parole lui serait maintenue. C'étaient des colères sans fin et sans frein. Mais le plus curieux était l'attitude du banc ministériel. La figure du vice-président du conseil exprimait un mélange de surprise et d'indignation tout à fait amusant. Il avait l'air médusé. Prononcer le nom de M. Thiers, rappeler son souvenir, vanter ses services, quelle indécence! Heureusement que M. Baragnon est là sous la main; il vient, comme à l'ordinaire, jeter de l'huile sur l'eau, dirai-je, ou sur le feu; il applique à l'Assemblée la fameuse distinction des bons et des mauvais citoyens que faisait déjà l'empire et que M. le duc de Broglie a consacrée par sa circulaire diplomatique.

Il est quatre heures. Le procès-verbal est enfin adopté. Restent les faits personnels. M. Gambetta a été mis en cause par une allusion de M. de Kerdrel à l'expression de "couches sociales," et il tient à présenter à ce sujet des explications dont il cherche sans doute depuis longtemps l'occasion. Il le fait en très bons termes, avec clarté, avec mesure, je dis plus, avec une telle évidence de raison que la droite est obligée de l'écouter jusqu'au bout, et, une fois, sans presque interrompre. M. Gambetta n'a pas de peine à démontrer que l'avènement de la couche sociale dont il a parlé à Grenoble n'est autre chose que l'avènement de la démocratie, un fait reconnu de ceux-là mêmes qui le déplorent et voudraient y résister, un fait qui date de la Révolution française, que le suffrage universel a consacré, et dont la république est l'expression politique. Après ces explications, qui, de l'avis de tous, rappelaient les meilleurs discours de M. Gambetta au Corps législatif, il sera difficile d'admettre que l'expression qui lui a tant été reprochée ait été autre chose qu'une imprudence. M. Gambetta a jeté à ses ennemis un mot dont ils devaient abuser, que leurs passions ne pouvaient manquer d'exploiter contre lui, et non-seulement contre lui, mais contre la cause libérale et l'intérêt démocratique lui-même; c'est là un tort, et un tort que des hommes politiques n'ont pas le droit de se donner. M. le garde des sceaux a répondu à M. Gambetta; je me trompe, il a répondu qu'il répondrait. Pour le moment, il se contente de rappeler que le cabinet actuel représente la majorité, laquelle représente l'Assemblée, laquelle représente le pays. Quoi de plus régulier, de plus légal? M. Ernoul a raison, mais la légalité peut reposer sur des fictions, et le cabinet de M. Guizot lui aussi était, en 1848, d'une légalité irréprochable. M. Ernoul a terminé en déclarant que le gouvernement actuel n'est autre chose que la ligne des gens de bien. M. Baragnon en avait dit autant.—Voilà donc qui est entendu, il n'y a d'honnêteté que sur les bancs du gouvernement: la France est partagée comme les [illegible] [illegible] les vices personnifiés par le parti républicain. Tel est le programme du cabinet.—Quelle folie! Quelle faute!

Il était cinq heures moins vingt quand M. Ernoul est descendu de la tribune. La séance a commencé alors, elle a duré dix minutes. Et, maintenant, vous avez le [illegible] la journée.

Curieux effets [illegible] :

Avant-hier, au moment où les nuages se [illegible] un marchand de volailles qui traînait dans une brouette [illegible] de poulets et de canards, s'arrêta tout à coup au coin de la rue de Dunkerque et se mit à fondre en larmes. [illegible]

[illegible]

Journaux et Revues.

La *Liberté* n'est pas douce pour nos hommes. Qu'on en juge :

"La séance d'aujourd'hui (samedi) compte parmi les plus scandaleuses et les moins instructives dont cette Assemblée ait donné le spectacle. Elle n'a duré que deux heures; elle a été entièrement remplie par des rectifications au procès-verbal ou des incidents personnels, mais que de détestables passions, que de haines, que de convoitises révélées, mises au grand jour, en ce court espace de temps et sous ces frivoles prétextes!"

L'*Ordre* s'indigne de voir encore imprimer, publier et mettre en vente, surtout en province, des brocures antipatriotiques et antisociales.

"A Paris, depuis le 24 mai, l'immonde propagande des frères et amis ne se fait plus au grand jour [illegible] [illegible] pour faire l'éducation politique des nouvelles couches sociales. En province, cependant, les choses vont leur ancien train. Il reste, paraît-il, encore assez de préfets [illegible] pour permettre le colportage de ces écrits infectes destinés à corrompre l'esprit des populations.

Nous avons sous les yeux un recueil de CHANSONS NOUVELLES, *militaires, patriotiques et populaires*, portant la date de 1873 et imprimé à Tulle, dans lequel se trouvent des couplets ignobles sur les tristes événements de la guerre. Ces chansons courent le Midi, vendues par des joueurs d'orgues, au prix de dix centimes.

Le gouvernement actuel ignore sans doute que ces sales pamphlets se débitent sous le couvert de l'administration; mais les préfets doivent le savoir, puisqu'ils en autorisent le colportage et revêtent chaque exemplaire de l'estampille officielle.—Avis à M. le préfet de la Corrèze, s'il ne le sait pas.—Avis au ministre de l'intérieur, si M. le préfet de la Corrèze ne pèche pas par ignorance."

Nous ajouterons pour notre compte que nous avons été étonnés de voir à une devanture de la rue des Martyrs, l'autre jour, un horrible recueil de pamphlets, publié en 1872, par un auteur à qui nous ne ferons pas l'honneur de le nommer. Cette ordure se nomme : *Chants et chansons politiques*, deuxième édition, et se trouvait en montre, ouvert à la chanson de : *Funérailles de Victor Noir* :

Nous étions là cent mille, ô spectacle sublime!
Maudissant l'assassin et pleurant la victime!

En opposition avec ces infames citons une brochure de M. Ernest Caron, chef d'institution, laquelle est intitulée : *Nos libres penseurs*. Tout est écrit dans cet opuscule avec une honnêteté et une logique parfaites.

Un exemple, au hasard :

"Ignorent-ils donc, ces prétendus réformateurs, que les plus illustres parmi ceux dont ils arborent fièrement les couleurs, ont hautement reconnu les principes fondamentaux de toute société humaine?

Montesquieu, à qui nous devons cet aveu important : "Chose remarquable! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci." Montesquieu déclare que "l'épicurisme qui était introduit dans la république romaine, en avait préparé la décadence."

Dans son *Contrat social*, le philosophe de Genève, J.-J. Rousseau, veut "qu'on dresse une formule de foi civile, par laquelle tout citoyen fasse serment de professer le dogme de l'existence de Dieu, de la Providence, de la vie future." Il veut "que celui qui refusera d'y souscrire soit banni comme insociable, et même que celui qui, après l'avoir prêté, s'y montrerait infidèle, soit puni de mort."

"Voltaire n'a-t-il pas proclamé la nécessité d'une religion en disant : "Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer."

"Robespierre voulut qu'on écrivît sur nos édifices publics : "Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme."

Il paraît depuis trois ou quatre semaines un journal purement littéraire : la *Réaction*. M. Denis Guibert, rédacteur en chef de ce journal, n'aime pas, paraît-il, la *censure préventive*. Il soutenait sa thèse pour la seconde fois dans le numéro d'hier, et terminait ainsi son plaidoyer :

"Nous nous bornons donc simplement à nous joindre à notre ami d'Herbelin, pour adjurer les censeurs français d'agir comme leurs collègues d'Angleterre, et en matière d'interdiction de prendre conseil des lois de la logique et de la raison et non plus de suggestions étrangères à l'esprit de leur charge.

"Plus tard nous nous hasarderons à démontrer la nécessité de revenir sur ce point, comme sur tant d'autres, aux traditions françaises, aux traditions illustrées et respectées par le libéralisme et la fermeté des Lamoignon et des Malesherbes; de remettre le sort et les intérêts des lettres aux mains non d'une collection d'employés, mais d'un corps de magistrats spéciaux; de créer enfin le ministère le plus nécessaire en notre temps et qui pourtant n'existe pas,—le ministère de l'intelligence publique."

M. Paul de Cassagnac appuie ce matin, dans le *Pays*, sur le caractère peu républicain de la nation française :

"Et c'eût été Théodoros, le roi des Touaregs ou le roi d'Araucanie, que l'enthousiasme populaire eût été identique, car ce vêtement royal et impérial qui se promène dans nos rues, leur rendant la gaieté d'autrefois, repose la vue de la loque républicaine, de cette femme aux traits vulgaires, à la nudité cynique, à la main qui tient une lance, femme qui n'a rien d'humain, rien d'artistique, rien de poétique, qui est censée représenter la France, que Raphaël eût reniée et qu'Henri IV, le plus facile de nos rois en cette matière, eût mise à Saint-Lazare."

Nous trouvons dans la *Presse*, à propos de la visite du shah, une anecdote et des réflexions curieuses ne manquant pas d'à-propos :

"Le shah de Perse est le deuxième souverain qui ait honoré la France de sa présence pendant les dix-huit années de République que nous avons traversées en trois périodes, 1792, 1848, 1870. A la vérité, le premier y est venu un peu malgré lui et les Parisiens ne le virent guère qu'à l'Opéra, où il parut une fois en représentation extraordinaire.

"Ce souverain, ce fut le roi d'Etrurie, que, selon l'usage, le premier consul Bonaparte voulut présenter au public de l'Opéra immédiatement après son mariage.

"Cette solennité eut lieu en 1801, en mars, un vendredi, bien entendu, conformément à l'étiquette. Le duc de Parme, Louis, et sa femme Marie-Louise d'Espagne, fille de Ferdinand IV, roi et reine d'Etrurie, [illegible] dans la loge consulaire par Cambacérès, [illegible] Bonaparte empêché.

"Cambacérès prit le jeune roi par la main et le présenta sur le devant de la loge au parterre, qui se tenait debout.

"Le roi salua gracieusement, et le public battit des mains.

"La jeune reine fit la révérence à son tour et les bravos redoublèrent.

"Ce qui donnait du piquant à cette scène, c'est que les infants avaient été faits souverains de par la grâce et la volonté d'un général républicain.

"Il est vrai que ce général républicain était en train de se faire empereur.

"Fondé en 1801, le royaume d'Etrurie disparut en 1809."

NOTES SUR LA PERSE.

VII.

Les Persans admirent nos arts, nos inventions, notre industrie, mais à leur façon. L'Oriental ne peut voir les choses au même point de vue que nous. Par exemple, l'extrême diffusion de la presse occidentale les étonne; mais comment la comprennent-ils! "Vous autres, Européens, disent-ils, vous êtes vraiment des gens admirables. Ainsi quoi de plus beau et de mieux entendu que ces journaux que vous publiez! A la première page vous traitez des questions les plus subtiles de la politique : à la seconde page vous racontez ce qui se passe chez toutes les nations, et à la troisième ce qui se passe dans vos villes.

Voilà qui est bien et peut-être un jour en ferons-nous tout autant. Mais là où éclate votre génie, là, où vraiment on voit ce qu'est l'Occident, c'est à la quatrième page. En effet, c'est là que vous avertissez les citoyens des biens à acheter ou à vendre; vous y indiquez par quels secrets on peut guérir les maladies les plus rebelles; vous y conseillez l'emploi d'eaux merveilleuses. Enfin, rien de ce qui concerne la vie n'y est oublié. Cette quatrième page nous montre bien qui vous êtes." Plus d'un Parisien verra là une ironie persanne, et l'idée m'en est venue souvent. Mais c'est là en Perse une opinion si générale, ceux que j'ai interrogés m'ont si bien répondu, et toujours de la même façon, que force nous est bien de croire à la sincérité de cette appréciation.

L'Européen le plus connu en Perse, c'est Voltaire. Son nom est synonyme d'esprit diabolique, subversif, et cette croyance est due d'abord aux pères lazaristes, qui tiennent là-bas l'éducation des enfants de famille, et ensuite à mille circonstances qui ont mêlé ou mélent encore le nom de Voltaire à des querelles philosophiques. Donc, s'il s'agit de qu'on pense en Europe de nos libres-penseurs [illegible]

[illegible]

Que dira-t-on? [illegible]

par les goûts; ils diffèrent par l'intelligence et l'esprit; ils en ont certes autant que nous, mais avec une tournure différente, [illegible]

L'instruction publique n'existe pas en Perse. Les grandes villes tiennent à honneur d'entretenir des écoles, mais il ne bâtiment existe, il n'est pas rare de n'y trouver ni maîtres ni élèves. Parfois un shah a fondé un établissement d'instruction avec un titre ambitieux; mais bientôt la destination primitive a été oubliée, et quand on visite le monument, on trouve des soldats, des derviches, des mendiants, d'écoliers ou de professeurs, point. C'est dire l'état d'anarchie où se trouvent les esprits en Perse. Quelle instruction d'ailleurs reçoit-on dans les écoles fréquentées, à Téhéran par exemple?

D'abord, au sortir des mains féminines, l'enfant est remis aux soins d'un magister, ordinairement un mollah, chargé de lui apprendre à lire. Or, le livre sacré, le Coran, est le seul qui soit digne de prêter à de tels débuts. On met donc le Coran, tel qu'il est, sur les genoux du petit garçon, et tous les jours, à certaines heures, on lui en lit quelques versets. S'il écoute, tant mieux! S'il est distrait, tant pis! Il faut qu'à force d'entendre le même verset il devine la forme des lettres, que le son soit pour lui un institeur. Qu'arrive-t-il? Qu'au six ans l'écolier peut épeler. Saintes ignorances, saintement entretenue par les mollahs, ces saints amis de la tradition et du passé! Ce sont ces méthodes honteuses qui vont être détruites à jamais.

Quand il sait lire, l'étudiant doit apprendre à écrire. C'est le plus pénible et le plus important. En Perse, une belle écriture mène à tout. Véritablement, il y a entre la Perse actuelle et la France au septième siècle des ressemblances frappantes. C'est la même barbarie, la même ignorance, le même goût pour les sottises difficiles, les rébus, la même haine pour la raison et le bon sens. Bref, des prétendues écoles persanes, il ne peut sortir ni un mathématicien, ni un chimiste, ni un physicien, ni un historien, ni un philosophe. Mais vous aurez tant que vous en voudrez des astrologues, des alchimistes, des magiciens et des derviches; vous aurez aussi des poëtes, mais quels! des faiseurs d'acrostiches ou des complimenteurs. Chiraz est aujourd'hui la pourvoyeuse de poésie pour la Perse entière.

Ces poëtes sont de pauvres diables qui vont par les chemins, quêtant çà et là quelques monnaies, récompensant les aumônes par des versiculets. Jamais aucun de ces favoris des muses ne vous donnera ses produits gratis. Etre compris, pour eux, c'est être bien payés. En Orient d'ailleurs, quand on célèbre les vertus d'un grand personnage, on commence toujours par vanter sa générosité, sa libéralité, son insouciance des richesses. Plus d'un de ces poëtes m'a rappelé notre Pindare; c'est le même genre désagréable et antipoétique.

Ceux qui sortent de ces écoles fantastiques avec une éducation moyenne, c'est-à-dire avec une bonne écriture et un peu d'arithmétique, l'Etat les attire et leur confie les fonctions administratives. C'est ainsi que se recrutent les financiers de la Perse, les fonctionnaires des affaires extérieures, etc. Mais il faut voir l'orgueil et l'outrecuidance de ces employés! Certes, nos fonctionnaires sont bien gourmés; pas un qui n'ait en nous parlant des attitudes de ministre; mais je déclare qu'auprès des fonctionnaires persans, ce sont de véritables anges. Au reste, ces despotes orientaux sont rangés sous un nom commun : ils forment la classe des *mirzas*, si redoutée, si haïe par la population, qui les considère comme des tyrans, et qui n'a pas tort. Les *mirzas* sont isolés jusque dans l'égalité orientale. Ce sont, si je puis le dire, des parias privilégiés.

Je ne fais pas l'éloge de la Perse, on le voit; et pourtant j'aime l'Orient. Mais que sert de s'abuser? Trop longtemps on nous a leurrés sur ces contrées lointaines, qu'on nous peignait sous des aspects fabuleux. Il appartient au voyageur désintéressé d'écarter ces voiles et de montrer l'Orient tel qu'il est. On peut dire de ces pays splendides, où la nature a versé ses dons à pleines mains, qu'ils n'ont qu'un malheur c'est d'avoir été dénaturés par l'homme, animal belliqueux et destructeur.

Revenons. La plupart de ces *mirzas* (le mot veut dire *lettre*), conscients de leur instruction trop sommaire, vont la compléter chez les moines français et chrétiens qui peuplent l'Orient. A Téhéran notamment, nous avons les Lazaristes, et puisque d'autres Français n'ont pu ou n'ont voulu se consacrer à l'instruction des races orientales, il faut rendre à ces Pères la justice qui leur est due. Au reste, il leur a fallu bien du courage et une persévérance indomptable pour amener ces fanatiques à écouter leur enseignement et surtout à tolérer l'église qu'ils ont bâtie à Téhéran même.

Il faut le dire, c'est grâce aux efforts de ces congréganistes, grâce à leur esprit souple, insinuant et fin, très-vite orientalisé, que la France a conservé en Perse son prestige d'autrefois. Mais, tout en profitant de l'enseignement des Pères, Malcom-Khan en a condamné l'origine et a fait adopter dans les conseils du shah le principe de l'enseignement laïque. J'ai déjà dit que notre nation serait appelée à fournir les plus gros contingents parmi les professeurs élus....

GABRIEL D....

—Les fêtes données à Sa Majesté Persane ne font pas perdre de vue au ministre de la guerre l'évacuation du territoire. Des ordres viennent d'être donnés par le général du Barrail pour que deux compagnies de gendarmerie mobile soient dirigées prochainement vers nos frontières de l'Est, où elles arriveront au moment du départ des Prussiens.

Mais, préalablement, cette légion, qui est actuellement au grand complet à Versailles, où sont rentrés les détachements qui avaient été envoyés dans le Midi—pour mettre les radicaux à la raison—sera inspectée par le général de division Dargentelle.

L'inspection générale de ce corps d'élite commencera aujourd'hui et sera terminée mardi prochain par la revue d'honneur. Ensuite, deux cents gendarmes mobiles seront dirigés sur nos places de l'Est, dont ils prendront possession lors de leur évacuation par les Allemands, jusqu'à l'arrivée des régiments français qui doivent désormais y tenir garnison.

La portion principale de la légion de gendarmerie mobile restera à Versailles, où elle est chargée, sous les ordres du colonel Lambert, du service militaire de l'Assemblée nationale et du palais de la Présidence.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 14, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que : Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

—Aussi—

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. [illegible] Savon de laitue et à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies [illegible] Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM racine

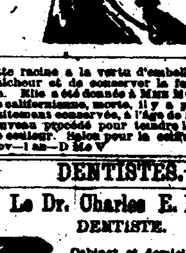

$5,000 à celui qui prouvera | californienne ne rajeunit pas

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans. Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames. 7 nov—1 an—D Me V

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal.

Extraction des dents, sans [illegible] au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. [illegible]

Grande amélioration dans l'art du Dentiste

Un [illegible] de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25. [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, [illegible]

[illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. [illegible]

[illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.

[illegible]

LE DIMANCHE [illegible] CONCERT GRATIS [illegible]

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano. [illegible]

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS [illegible]

[illegible]

Mutual National Bank of New Orleans. [illegible]

JOS. MITCHEL, Caissier.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amite, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. [illegible]

[illegible]

HENNET & CO, agents généraux, No 102, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition No. 2 du Triangle Building et No. 24 de la rue Poydras [illegible] Nouvelle Levée, entre les rues Canal et Common, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE :

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de [illegible] pour cent.

C. D. STURDEVANT, Caissier. A. FAILLET, Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON

No 271, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre [illegible]

Louisiana State University,

A BATON-ROUGE, LOUISIANE.

ORGANISATION MILITAIRE.

LA [illegible] session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.

[illegible]

Uniforme : Pantalon gris, *unique* de même couleur, et képi bleu foncé.

[illegible]

Dépense totale.......... [illegible]

D. F. BOYD, Surintendant.

30 mai—6m

Location et Location à Bail.

WALTON, DAVIS & FRERET,

Agents pour la Vente et la Location de propriétés foncières.

ANNONCENT que leur registre de location de Magasins, Entrepôts, Maisons, etc., pour l'année 1873—74 sera ouvert à dater du 1er juillet prochain.

La Location et la Location à Bail formeront un département spécial qu'ils ajoutent à celui des ventes et des ventes à l'encan. Ce département [illegible]

MM. WALTON, DAVIS & FRERET se chargent, quand on le leur demandera, de toucher les loyers, surveiller les réparations, assurer les propriétés, faire rentrer les taxes [illegible]

Les bulletins de location et de ventes seront publiés, régulièrement, à dater du 1er septembre.

2 juil—1m.

JULIUS LOEFFLER,

42..........RUE ROYALE..........42

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les sus-tuettes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. [illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE

De la Vallée du Mississippi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 3 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. [illegible]

E. H. REYNES & BRO.,

Variétés Alley—Cotton Exchange Building

Entre Commune et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres [illegible]

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pasquier)

140..........Rue du Canal..........140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleures fabriques. [illegible]

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

24, Rue Bourbon, entre Bienville et Conti. [illegible]

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

267..........Chartres Street..........267

Entre Dumaine et Ste. Anne.

3 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS [illegible]

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES

[illegible]

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGIQUE,

venant de Paris,

[illegible]

CHARTE AMENDÉE

DE LA

Compagnie d'Assurance "Delta" de la Nouvelle-Orléans

Etat de la Louisiane, ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ARTICLE PREMIER.

[illegible] "LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS." [illegible]

ARTICLE DEUXIÈME.

[illegible]

ARTICLE TROISIÈME.

[illegible]

ARTICLE QUATRIÈME.

[illegible]

ARTICLE CINQUIÈME.

[illegible]

ARTICLE SIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE SEPTIÈME.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE HUITIÈME.

[illegible]

Joseph Aicard.

[illegible]

ARTICLE NEUVIÈME.

[illegible]

ARTICLE DIXIÈME.

[illegible]

ARTICLE ONZIÈME.

[illegible]

L. H. GARDNER & CO.,
BLOOMER, BALDWIN & CO.,
[illegible]
P. LABORDE & V. MAIGNAN,
[illegible]
C. E. MOUTON & CO.,
[illegible]
C. A. DE LIZARDI,
[illegible]

Une copie authentique de l'acte [illegible]

E. BOUNY, Notaire Public.

[illegible]

C. BARCAINTE, député-recorder.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "DELTA" DE LA NLLE-ORLÉANS.

[illegible]

A. M. FORTIER, président.

[illegible]

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS,

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

27 juil 72—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61..........RUE TCHOUPITOULAS..........61

NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CAZAUX & VERGNOLE,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

72..........VIEILLE-LEVÉE..........72

NOUVELLE-ORLEANS.

2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez :

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 72 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No [illegible] rue Dumaine.

[illegible]

AUGUSTE COUTURIE,

80..........Rue de la Vieille-Levée..........80

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cie. Heidsieck & Co.

Cognac d'Ewg. Bréguier & Co.

Genièvre de [illegible] & Co., Doubl Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1858, 1862, 1859, 1865, 1868 et S. O. P.

Vins Rouges de Louis, St-Vivant et St-Estèphe. [illegible]

CAZADE & CROOKS,

No [illegible] Beaver Street,

NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expédier directement de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,

[illegible]

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

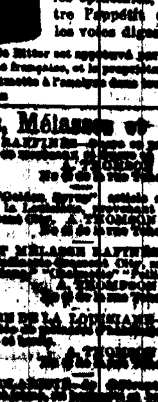

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINÉS [illegible]

A. THOMSON & CO.,

[illegible]

SIROP—"Golden Syrup" [illegible]

[illegible]

MÉLASSE DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

SUCRE DE LA LOUISIANE [illegible]

[illegible]

A. THOMSON & CO.,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

A. ROCHEREAU & CO. [illegible]

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,855.—En vertu d'un ordre de vente [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA.

DEUXIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ASSOCIATION DE L'HOTEL ST-LOUIS vs. JOSEPH MIRAMON.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4,875. [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JAMES WHITE. [illegible]

COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE POUR la Paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

W. F. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Estate of Henry Teto.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, July 28th, 1873.—This is to give notice [illegible]

[illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

July 30th—Aug 16th

Estate of Mrs Elizabeth B. Innis, Miss Catherine A. E. Innis, John Innis, Cornelius Innis and Alexander Innis.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, July 23rd, 1873.—This is to give notice [illegible]

[illegible]

S. B. PACKARD, United States Marshal.

July 23—23 aug.

A LA CRÉATION DU MONDE, les sources [illegible]

L'APERITIF A L'EAU DE SELTZ, EFFERVESCENT, DE TARRANT,

[illegible]

CASSIDY & MILLER,

[illegible]

MARCHANDS DE

Cordages Manille et Goudronnés. [illegible]

No 197 de la rue Poydras, [illegible]

STOMACH BITTERS!

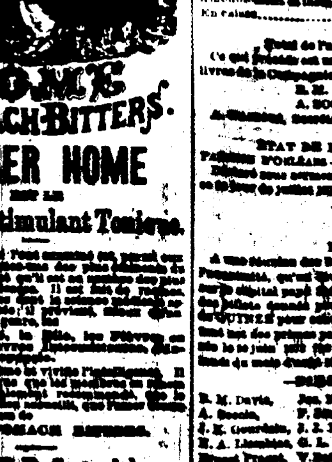

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

[illegible]

HOME STOMACH BITTERS.

E. E. Oostendyk,

Seul Agent au Sud.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.—E. ROGER, Encanteur.—SAMEDI, 2 août, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, Nos [illegible] rue Decatur [illegible]

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR

Pour cause de Départ.

[illegible]

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR JOS. ROSENTHAL, [illegible] VENDREDI, 1er août, [illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Coffre-fort de Hall, [illegible]

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. [illegible]

[illegible]

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO. [illegible]

[illegible]

ETAT

—DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

156..........RUE DU CANAL..........156

[illegible]

Prêt garanti par hypothèque, [illegible]

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Actif net.......... [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

D. E. TAYLOR, secrétaire.

[illegible]

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers :

Wm. H. Stevenson, Président.
D. E. Taylor, Secrétaire.
[illegible]

Directeurs :

[illegible]

Troisième Rapport Trimestriel

DU

STATE NATIONAL BANK

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

RESSOURCES :

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

DIVIDENDE DÉCLARÉ.

[illegible]

SAMUEL H. KENNEDY, Président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureau, No 8 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

[illegible]

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

—DIRECTEURS—

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

[illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.

Maisons en briques et à trois étages Nos [illegible] de la rue de la Douane.

[illegible]

Maison de prix, à deux corps de logis No 169 de la rue Dumaine.

Huit terrains de prix pour bâtir, dans le 3me District.

[illegible]

Agréables Résidences de famille sur le Chemin du Bayou, entre les rues [illegible] et Prieur.

[illegible]

Fonderie et Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

New Orleans Mutual Insurance Association.

[illegible]

L. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

[illegible]

G. LE GARDEUR, Notaire Public.

[illegible]

G. LANAUX, Secrétaire.